



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Taux réduit

DGI

Offre :

Imposition permanente à l'IR au taux réduit pour les entreprises exportatrices de produits et services

Objet :

Imposition permanente à l'IR au taux réduit pour les entreprises exportatrices

Eligibilité : TPE/ PME/ Personnes physiques / Entreprises exportatrices

Descriptif :

Imposition permanente à l'IR au taux réduit de 20% pour les entreprises exportatrices, à l'exclusion des métaux de récupération.

Condition :

Exportation de produits et services à l'exclusion des métaux de récupération et conditions prévues à l'article 7-IV et X du CGI

Cycle de vie :

Démarrage de l'activité, Exploitation et Développement/Croissance

Finalité :

Import/Export, internationalisation et Autres

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales



scannez le code qr